

# VMT

VALLEE DE MONTMORENCY  
TRIATHLON

*organise*

la 21ème édition

# DUATHLON AVENIR de SOISY S/ MONTMORENCY



**DIMANCHE 10 MARS 2024**  
au COMPLEXE SCHWEITZER

# Infos et inscriptions

> **Lieu : Complexe Schweitzer 95230 Soisy sous Montmorency.**

**Entrée du complexe par la rue d'Andilly.**



> **Epreuve limitée à 600 participants.**

> **Les clubs doivent envoyer la liste des jeunes inscrits (via fichier envoyé à remplir) par mail à [duathlonsoisy@gmail.com](mailto:duathlonsoisy@gmail.com) au plus tard jeudi 7 mars à 12h.**

**PAS D'INSCRIPTION SUR PLACE !**

> **Retrait des dossards :** un seul responsable du club retire les dossards pour l'ensemble des jeunes de son club.

# Programmes et horaires

## Course 1 : CADETS & JUNIORS - FILLES & GARCONS

**09H30 Départ** / tri parc 2 (ouvre à 8h45)

CAP 1,6km (1 tour A + 2 tours B) > vélo 6km (3 tours) > CAP 1,6km (1 tour A + 2 tours B)

## Course 2 : MINIMES FILLES

**10H00 Départ** / tri parc 1 (ouvre à 9h15)

CAP 1,2km (1 tour A + 1 tour B) > vélo 4km (2 tours) > CAP 1,2km (1 tour A + 1 tour B)

### **10H05 : PODIUMS catégories Cadets et Juniors**

## Course 3 : MINIMES GARCONS

**10H25 Départ** / tri parc 2 (ouvre à 10h10)

CAP 1,2km (1 tour A + B) > vélo 4km (2 tours) > CAP 1,2km (1 tour A + B)

## Course 4 : BENJAMINES

**10H50 Départ** / tri parc 1 (ouvre à 10h35)

CAP 1,2km (1 tour A + B) > vélo 4km (2 tours) > CAP 1,2km (1 tour A + B)

## Course 5 : BENJAMINS GARCONS

**11H15 Départ** / tri parc 2 (ouvre à 11h)

CAP 1,2km (1 tour A + B) > vélo 4km (2 tours) > CAP 1,2km (1 tour A + B)

## Course 6 : PUPILLES FILLES

**11H40 Départ** / tri parc 1 (ouvre à 11h25)

CAP 500m (1 tour A) > vélo 2km (1 tour) > CAP 500m (1 tour A)

## Course 7 : PUPILLES GARCONS

**12H00 Départ** / tri parc 2 (ouvre à 11h45)

CAP 500m (1 tour A) > vélo 2km (1 tour) > CAP 500m (1 tour A)

## Course 8 : POUSSINS & MINIS POUSSINS - FILLES & GARCONS

**12H25 Départ** / tri parc 1 (ouvre à 12h)

CAP 300m (1/2 tour A) > vélo 1,5km (1 tour court en A/R) > CAP 300m (1 tour)

### **12H35 : PODIUMS autres catégories**

# Parcours

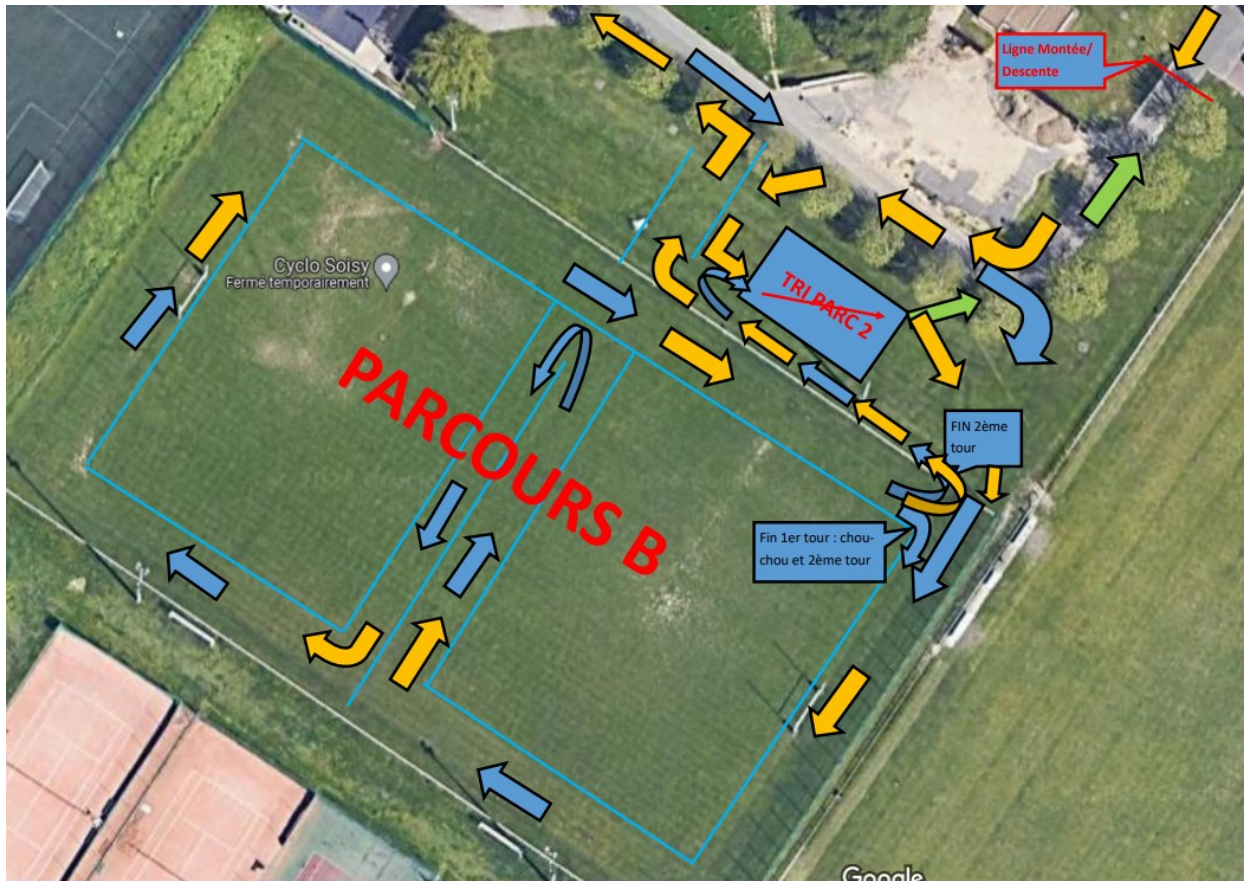


Demi-tour pour la catégorie poussins

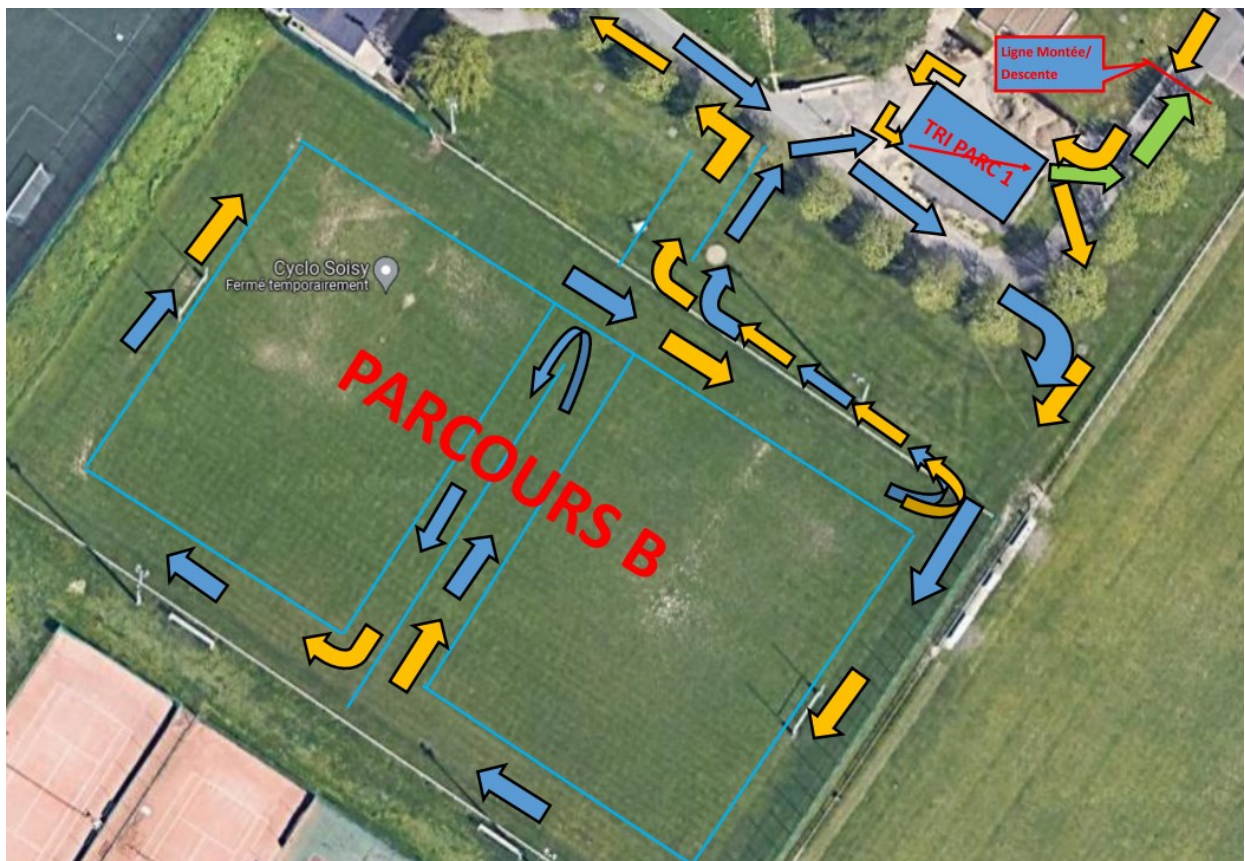
# Circulation dans les Tri Parcs

Flèches bleues : 1ère cap / Flèches jaunes : retour vélo et 2ème cap

## course cadets/juniors

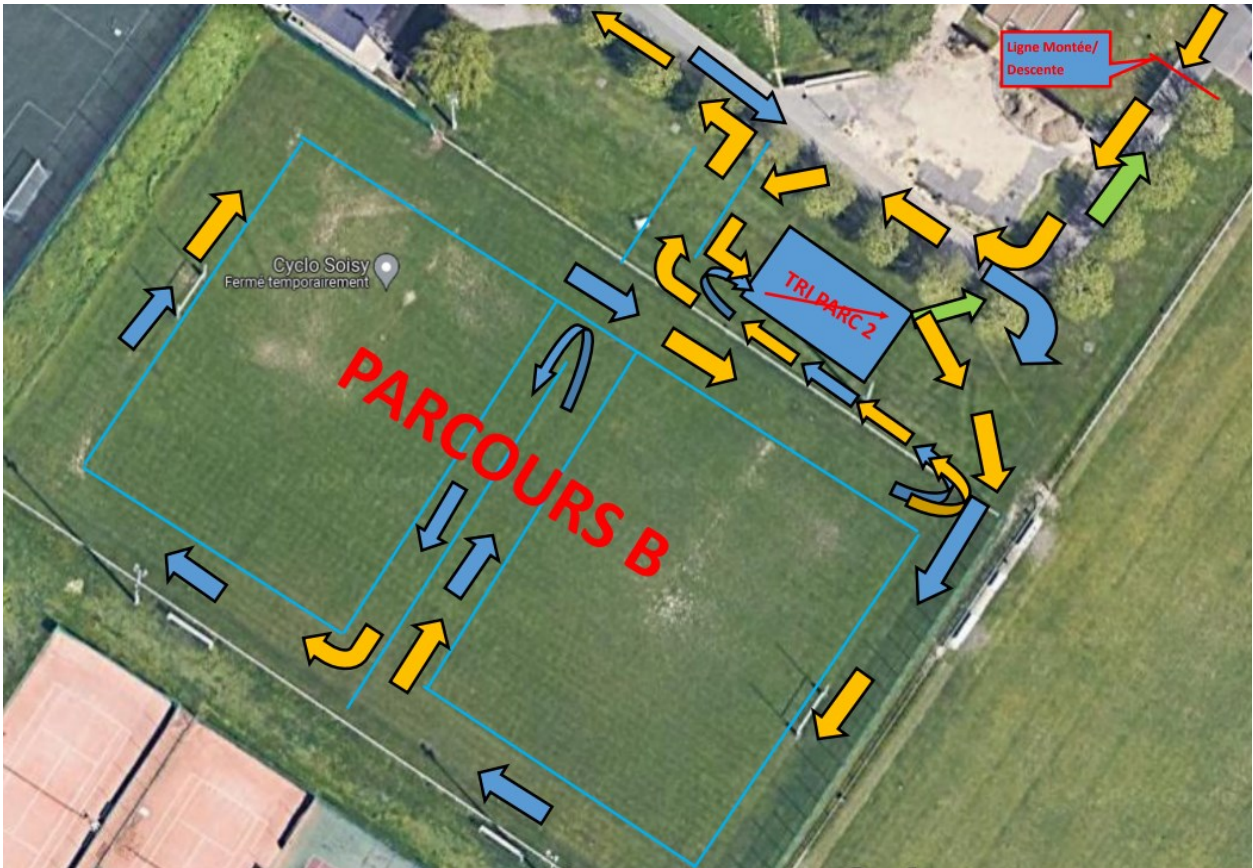


## course minimes filles et course benjamines

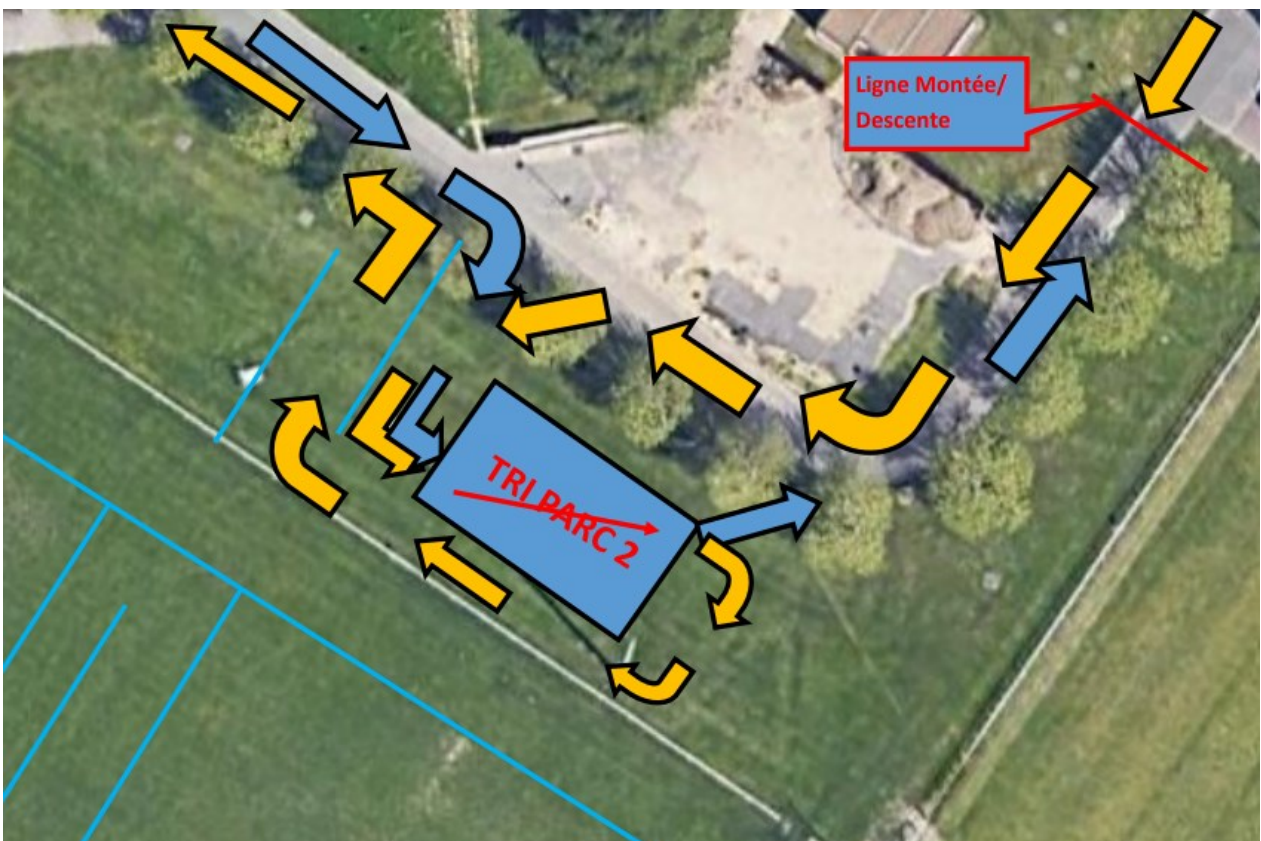


Flèches bleues : 1ère cap / Flèches jaunes : retour vélo et 2ème cap

## course minimales garçons et course benjamins

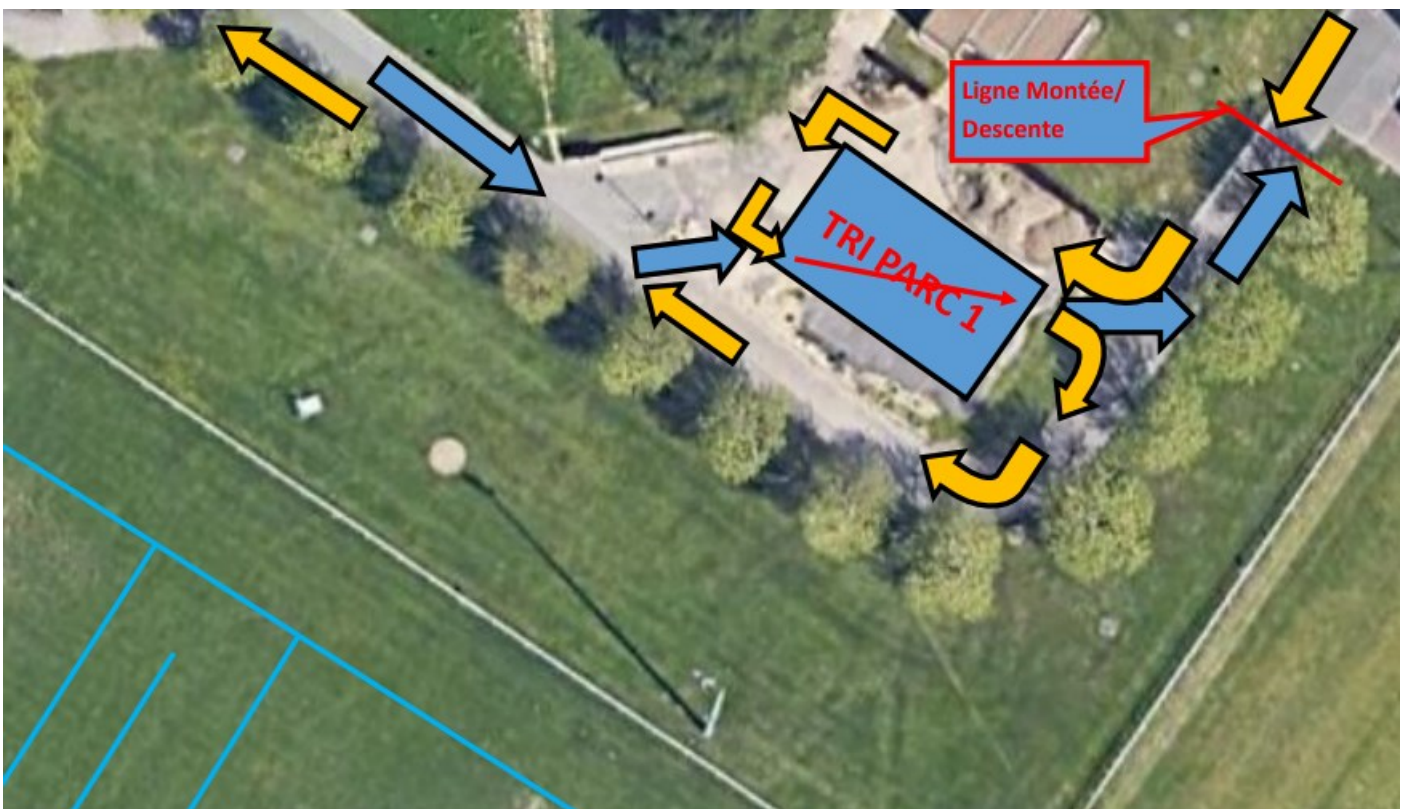


## course pupilles garçons



# ***course pupilles filles et course poussins / mini-poussins***

*Flèches bleues : 1ère cap / Flèches jaunes : retour vélo et 2ème cap*

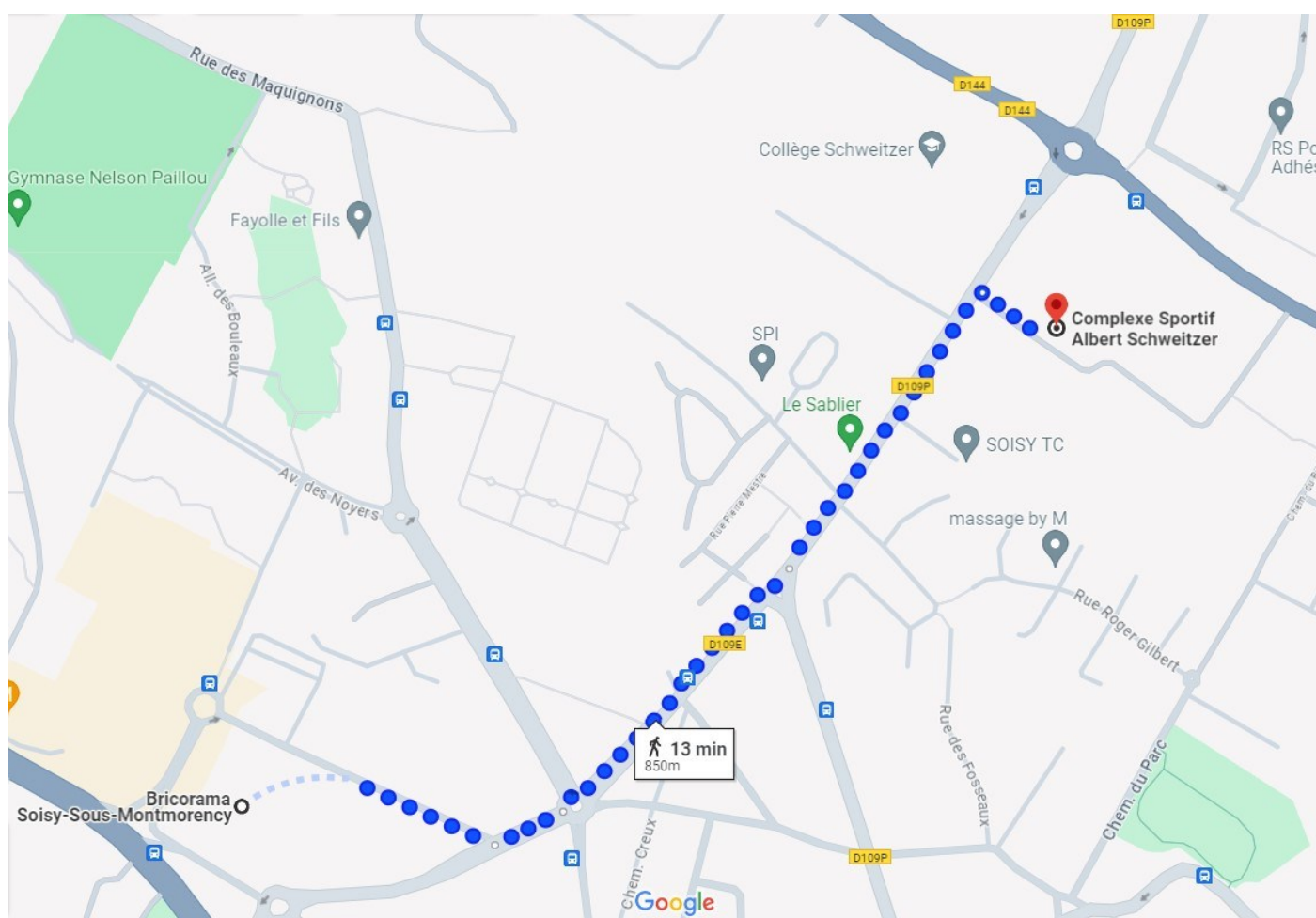


# PARKING

***Parking conseillée : Bricorama ou Auchan Soisy***

***Adresse : 28 av de Paris 95230 Soisy-sous-Montmorency***

***À 850m à pied du Complexe Schweitzer***





# REGLEMENT

ART. 1 – L'épreuve est organisée par le club «Vallée de Montmorency Triathlon » et se déroulera le dimanche 10 mars 2024. Elle est ouverte à toutes les catégories jeunes, de Mini-poussins (2018) à Juniors (2005) et se déroulera par catégorie d'âge

ART. 2 - Le déroulement de l'épreuve s'effectue suivant le règlement de la F.F.TRI, chaque concurrent reconnaît en avoir pris connaissance et s'engage à le respecter. La réglementation fédérale est consultable sur le site fédéral : [www.fftri.com](http://www.fftri.com) Les modalités de course, inscriptions, parcours, horaires, catégorie, etc. sont consultables sur le site de l'épreuve [www.vm-triathlon.fr](http://www.vm-triathlon.fr)

ART. 3 – Les épreuves sont ouvertes aux licenciés de la F.F.TRI et non licenciés (avec pass compétition et certificat médical de non contre-indication à la pratique du triathlon datant de moins d'un an le jour de l'épreuve.), mais les licenciés FFTRI Ile de France seront prioritaires en cas de capacité maximale atteinte. Chaque concurrent devant disposer de son propre équipement.

ART. 4 - INSCRIPTIONS La date limite des inscriptions officielles est limitée au 7 mars 2024, après cette date, aucun remboursement ne sera effectué et aucune inscription ne sera possible. Le prix de l'inscription par participant est fixé à 3 € par licencié et 5€ par non licencié. Les inscriptions sont limitées à 100 concurrents par catégorie et à 700 concurrents sur l'ensemble des épreuves. Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée des dossiers. La licence F.F.TRI de chaque inscrit licencié devra être valide au moment de l'inscription.

ART. 5 – ANNULATION – MODIFICATION L'organisation se réserve le droit : -d'annuler l'épreuve en cas de force majeure, -de modifier le parcours si cela s'avère nécessaire. En cas d'annulation, les frais d'engagement seront alors remboursés aux concurrents, déduction faite d'un montant de 50% pour frais fixes d'organisation.

ART. 6 - PARCOURS Cyclisme : Le parcours vélo se fait sur circuit fermé à la circulation, pour partie sur stade, pour partie sur voie publique. Tous les vélos sont autorisés dans la limite de la réglementation de la FFTRI. L'organisateur attire l'attention des concurrents sur le fait que le parcours emprunte des parties peu carrossable, Le port du casque homologué à coque dure est obligatoire, sans modification ni ajout (caméra par exemple). Le casque doit être porté et attaché avant de prendre le vélo. Le concurrent ne peut détacher sa jugulaire qu'après avoir replacé son vélo à son emplacement. Il est interdit de rouler sur son vélo dans le parc à vélos

Course à pied : Le parcours se déroule sur le stade. Pour certaines catégories, il sera délivré des bracelets « compte tours ». Les concurrents ne présentant pas ces bracelets à l'arrivée ne seront pas classés L'accompagnement par un tiers est interdit.

# ***REGLEMENT (suite)***

ART. 7 – CONDUITE du CONCURRENT Il est interdit, sous peine de disqualification, d'invectiver ou insulter un bénévole affecté à l'organisation ou un autre concurrent. Chaque concurrent est tenu : -de respecter le code de la route -de ne pas couper les virages -de rouler sur la partie droite de la chaussée -de ne pas effectuer de manœuvre dangereuse pour autrui -de respecter toutes les consignes et avertissements des bénévoles affectés à l'organisation

ART. 8 – RESPONSABILITES Les organisateurs déclinent toutes responsabilités : -en cas de défaillance ou d'accident consécutif à un mauvais état de santé du participant. -en cas d'accident provoqué par le non respect du Code de la Route ou des consignes de sécurité des organisateurs, des services de police, de gendarmerie ou des commissaires de course. - en cas de non-respect des consignes de sécurité dictées par le service médical visant à la santé de l'athlète. -en cas de perte ou vol d'objets, de bris ou vol de matériel (le parc étant fermé et gardé) En aucun cas, un concurrent ne pourra se retourner contre l'organisation pour quelque motif que ce soit.

ART. 9- La licence fédérale et l'organisateur ne couvrent pas le matériel (bris, perte, vol), même durant l'épreuve. Les licenciés peuvent contracter, s'ils le désirent, une assurance optionnelle pour le vol et le bris de matériel auprès de leur assurance personnelle ou fédérale.



## Contacts

Responsable de l'épreuve : Nicolas Humbertjean

Responsable section jeunes VMT : David Nevot

Président du club VMT : Lucas Letocart

Médecin : Dr Malik Benamar

Animation : Alain Roux

Secours : Croix-Rouge

Pour tout contact : [duathlonsoisy@gmail.com](mailto:duathlonsoisy@gmail.com)